



Code du travail 100 ans de luttes perdues

Tout petit rempart contre les abus du patronat, le Code du travail, construit sur 130 ans de rapports de force, est aujourd'hui éclaté et réécrit à l'avantage du capital.

A partir du 1^{er} mai 2008 entre en vigueur un nouveau code soi-disant réécrit à droit constant, c'est-à-dire sans changer le fond mais seulement la forme à des fins de simplification. En réalité, cette réécriture est l'occasion pour le gouvernement de casser les droits des salarié(e)s afin de satisfaire les désirs du patronat.

Diviser les salarié(e)s

Désormais, il n'existera plus un Code du travail mais des codes spécifiques : code rural, code de l'action sociale et des familles, code des mineurs, du transport, des marins, de la fonction publique, etc. Ce sont ainsi 9 millions de salarié(e)s qui seront exclu(e)s du Code du travail. Chaque branche professionnelle pourra évoluer séparément sans qu'un minimum légal ne vienne empêcher la dégradation des conditions de travail.

Les travailleurs/euses divisé(e)s seront dressé(e)s les uns contre les autres (comme c'est déjà le cas entre public et privé) et les luttes communes rendues plus difficiles encore.

Ces nouveaux codes ne sont pas encore tout à fait prêts, ils seront complétés au fur et à mesure des besoins par des décrets et des ordonnances, car le gouvernement veut pouvoir modifier le droit du travail sans passer par des lois, en toute discrétion.

ILS SE PASSENT DE LA DEMOCRATIE, PASSONS-NOUS DU GOUVERNEMENT !

D'ores et déjà voilà ce qui s'annonce :

Encourager la délinquance patronale

- Dépénalisation et fin des peines de récidive pour la majorité des infractions traitées aujourd'hui aux prud'hommes (heures supplémentaires, jours de repos.)
- Réduction des pouvoirs et des moyens des prud'hommes et remplacement dans certains cas par des juges judiciaires.
- Fin de l'obligation d'informations (affichage des textes sur l'égalité des salaires hommes/femmes, restriction des informations chiffrées fournies au comité d'entreprise, etc.).
- Abrogation de nombreuses missions des inspecteurs/trices du travail (ex : ils/elles ne peuvent plus constater les infractions sur la « rémunération mensuelle minimale », le contrat de travail temporaire, l'égalité de salaire homme/femme, contrat d'apprentissage).
- En ce qui concerne les devoirs du patronat, toutes les injonctions impératives sont remplacées par des termes flous.

Une dégradation des conditions de travail

- Augmentation des dérogations pour le travail le dimanche.
- Nouveaux contrats de plus en plus précaires (le « CDD au terme incertain ».)
- Tous les accidents du travail pourront être requalifiés en négligence de l'employé(e) : l'employeur n'aura plus à assumer les obligations en matière de protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité des employés.
- Tous les « petits droits » (droit d'allaitement, le port de charge limité à 25 kg, etc.) sont suspendus, modifiés ou supprimés !

Merci aux syndicats réformistes de nous préparer un si bel avenir dans le monde merveilleux du travail

L'avenir est plus noir encore car il manque deux pièces dans le jeu du patronat :

- La suppression du statut du salarié(e) (non, ça n'a rien à voir avec l'abolition du salariat !) : le/la salarié(e) devient « travailleur/euse indépendant(e) » (paye sa Sécu, assume les risques, ne dépend pas du Code du travail, ne fait pas partie de l'entreprise et n'a donc pas de délégué du personnel). Il/elle subit les contraintes sans les droits.
- La fin du droit de grève afin que rien de tout ça ne puisse être remis en cause par l'action directe des travailleurs/euses.

Nous ne pouvons plus ignorer le problème posé par la délégation de pouvoir et se contenter d'en constater les effets :

- Non-information des salarié(e)s sur les négociations.
- Chèque en blanc donné au pouvoir pour mettre en place ces codes.

Le silence des syndicats aurait-il un rapport avec les négociations en cours sur la représentativité et les financements des dites structures ?

Devant leur refus de se battre, voire leur collaboration manifeste avec ceux qui aggravent nos conditions de travail et d'existence, **nous devons lutter sans intermédiaire** pour échapper aux pièges de la délégation et de la représentation.

**MOBILISONS-NOUS POUR ANNULER LA REFONTE DU CODE DU TRAVAIL,
GARDER NOS DROITS ET EN CONQUÉRIR DE NOUVEAUX.**

GAB (Groupe anarchiste bordelais)
7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux gabbx@no-log.org

CNT aquitaine (Confédération nationale du travail)
36, rue Sanche de Pomiers, 33000 Bordeaux aquitaine@cnt-f.org

SCALP
7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux